



# Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°157

## Pour qui sonne le glas ?

Lors de la réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) du 5 mars, a eu lieu la dernière réunion sur les négociations annuelles obligatoires sur les salaires. Le patronat se refuse à aller au-delà de 1 % c'est-à-dire à peine au-dessus de l'inflation.

Evidemment, pour certaines professions en difficulté du fait de la crise sanitaire, une augmentation des minima conventionnels paraît déjà salubre.

Mais sur le périmètre de l'expertise-comptable, étant donné le niveau d'activité et de charge de travail des équipes en 2020 et ce qui nous attend en 2021, les perspectives de croissance de l'activité à moyenne échéance malgré la loi Pacte et les bénéfices cossus engendrés cette année, cela revient à octroyer aux salarié.e.s des cacahuètes.

On est loin du niveau demandé par la CGT c'est-à-dire un SMIC à 1 800 € et un premier niveau cadre au niveau du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.

Après l'année passée dans de nombreux cabinets et le retard pris sur l'évolution des minima conventionnels par rapport à l'inflation ces dernières années, il est difficile de ne pas se rendre compte du peu de reconnaissance du travail accompli pour ne pas dire de valorisation des qualifications et savoir-faire des salarié.e.s, ni des compétences mobilisées.

Le patronat parie sûrement sur la crise pour pourvoir les postes vacants sans aucun effort sur les salaires ou les conditions de travail. Pour le moment, les tendances ne sont pourtant pas aussi positives : on ne fait pas tant d'émules que cela même parmi les plus jeunes pour lesquels pourtant, l'avenir se présente ombrageux.

La promesse d'être pressé comme un citron, payé au lance-pierre et de se faire dégager comme chez les gros cabinets dès que le salaire commence à atteindre des niveaux qui permettent enfin de vivre décemment n'est pas de nature à faire rêver.

On n'a pas fini de marner pour se faire payer au lance-pierre.



22 MARS - 4 AVRIL 2021

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « *Experts-Comptables* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes